PRINT MEDIA
SOLIDARIS - MUTUALITES SOCIALISTES
Ref: 27674 / NC1809664

SudInfo
Date: 31-10-2022
Page: 12
Periodicity: Daily
Journalist: -
Circulation: 71236
Audience: 611738
Size: 641 cm²

publications: 6 : SudInfo - Nord Eclair - La Nouvelle Gazette - La Meuse - La Province - La Capitale

SANTÉ MENTALE

La prise en charge est insuffisante face à l'explosion des besoins

La Mutualité Solidaris a analysé la consommation de soins de santé mentale ces dix dernières années et a couplé ce monitoring à la réédition d'une vaste enquête, menée en 2012, portant sur la santé mentale des Belges et leur perception du secteur. Il en ressort des avancées majeures, notamment en ce qui concerne la connaissance du système et le recours aux professionnels. Les chiffres montrent cependant que les besoins ont explosé en 10 ans alors que la prise en charge est restée plutôt stable

Si la crise sanitaire liée au Covid-19 a mis en exergue les enjeux en matière de santé mentale et a permis des avancées dans ce domaine, elle a également pointé le manque criant de données permettant d'objectiver la prise en charge et de développer une offre en santé mentale répondant aux besoins de la population.

Solidaris a dès lors lancé en 2021 un baromètre pour documenter la consommation de soins remboursés en santé mentale. La seconde édition de ce baromètre a été couplée à une enquête visant à cerner la connaissance et la perception du secteur par la population francophone et son évolution en 10 ans. Cette approche complémentaire et inédite permet d'apporter un éclairage nuancé sur le secteur. Rappelons qu'il n'est pas encore possible de mesurer les effets de la nouvelle convention INAMI, celle-ci ayant démarré cette année.

« En 10 ans, on constate deux réelles avancées. Tout d'abord, la connaissance de l'offre de soins en santé mentale et le recours aux professionnels de la santé mentale se sont nettement améliorés. Alors qu'il y a 10 ans les personnes ressentant une détresse psychologique se tournaient majoritairement vers leur famille et leurs amis, elles sont aujourd'hui une sur 3 à chercher de l'aide auprès d'un psychologue (5 % en 2012) », explique Leila Maron, chargée d'études. « Par ailleurs, la satisfaction globale des patients par rapport à la prise en charge est également en progression, passant de 5,8/10 en 2012 à 7,2/10 en 2022. Certains résultats sont nettement moins positifs, voire inquiétants puisqu'en 10 ans, la proportion de personnes qui expriment un état anxieux, angoissé ou dépressif quasi en permanence a explosé, passant de 10 % en 2012 à 35 % en 2022. Alors que les besoins ont augmenté sur la période, la consommation de soins remboursés par l'assurance obligatoire est restée globalement stable ».

© BELGA

« Toute personne en détresse psychologique doit pouvoir être accompagnée par un professionnel de la santé si elle le souhaite »

JEAN-PASCAL LABILLE
Secrétaire général de Solidaris

Investissement insuffisant

Par ailleurs, cette consommation de soins est plus élevée quand certains facteurs se cumulent comme le fait d'être une femme, d'être dans une situation de précarité (statut BIM), d'être dans une famille monoparentale ou encore d'être jeune.

L'étude montre également qu'une majorité de la population estime que l'investissement dans la prise en charge de la santé mentale est insuffisant. « Les chiffres montrent par ailleurs que les groupes de population déclarant davantage de besoins (les femmes, les familles monoparentales et les personnes en situation de précarité) sont aussi ceux qui consomment plus de soins de santé mentale remboursés par l'assurance maladie. Les médicaments occupent toujours une place importante dans la prise en charge de la santé mentale. En 2022, 17,6 % des personnes ressentant des difficultés déclarent en prendre continuellement ou souvent ; c'est 2,5 fois plus qu'il y a dix ans », conclut

© auxipress • +32 2 514 64 91 • info@auxipress.be • www.auxipress.be

Une majorité de la population estime que l'investissement dans la prise en charge de la santé mentale est insuffisant © PEXELS

Leila Maron.
Pour le Secrétaire général de Solidaris, Jean-Pascal Labille : « Il est impératif de développer une vision de la prise en charge de la santé mentale et de poursuivre les investissements dans le secteur afin que toute personne en détresse psychologique puisse être accompagnée par un professionnel de la santé si elle le souhaite ». Concrètement, la Mutualité recommande entre autres de renforcer l'offre en santé mentale pour la rendre plus accessible notamment financièrement (en particulier pour les groupes de population manifestant plus de besoins) et d'analyser le rôle des médecins généralistes dans la prise en charge de la santé mentale, notamment dans le cadre de la prescription de médicaments.
Solidaris rappelle également aux patients qu'ils peuvent s'adresser directement à un psychologue conventionné et bénéficier de consultations psychologiques remboursées, jusqu'à 20 séances par an. ■

L.B.